



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-354

Objet : Quai de Brest

Circulation interdite (sens rue Saint Nicolas ➡ rue Lucien Poulard)

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par l'entreprise Véolia Eau – 32 rue Joseph Rouxel – PA de Bourgneuf – 56350 Rieux afin de procéder à des travaux d'installation d'une sonde,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu Quai de Brest d'interdire la circulation des véhicules (sens rue Saint Nicolas ➡ rue Lucien Poulard), à compter du mardi 9 juillet 2019, à partir de 8 heures et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 2 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, Quai de Brest, la circulation des véhicules sera interdite (sens rue Saint Nicolas ➡ rue Lucien Poulard), à compter du mardi 9 juillet 2019, à partir de 8 heures et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 2 jours),

- Une déviation sera mise en place par les rues suivantes : Quai Saint Jacques, rue Joseph Desmars, Avenue Maréchal Foch, rue des Douves.

ARTICLE 2 : L'entreprise Véolia sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier et de la mise en place des déviations. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 18 juin 2019

Pour le Maire,
Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement

